
LA PRIVATISATION SOCIALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

ACTES DE L'ATELIER INTERNATIONAL

*réunissant des expériences d'une nouvelle forme
de gestion partagée entre le service public, l'entreprise privée
et les organisations communautaires.*

Library

IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64

Du 18 au 20 octobre 1999
Montréal, Canada

Rapport rédigé par
Jean Burton



LE SECRÉTARIAT
INTERNATIONAL DE L'EAU

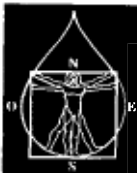
THE INTERNATIONAL
SECRETARIAT FOR WATER

EL SECRETARIADO
INTERNACIONAL DEL AGUA



GRUPE **GRET** DE RECHERCHES ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES

202.2-16974



LE SECRÉTARIAT
INTERNATIONAL DE L'EAU
Les organisations non gouvernementales
en interaction pour la gestion intégrée de l'eau

THE INTERNATIONAL
SECRETARIAT FOR WATER
Non-Governmental Organisations interacting
for integrated management of water

EL SECRETARIADO
INTERNACIONAL DEL AGUA
Las Organizaciones No-Gubernamentales
en interacción por la Gestión Integral del Agua

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 16974
L.O:

54, rue Le Royer Ouest, Montréal (Québec) Canada, H2Y 1W7

Téléphone : (514) 849-4262 • Télécopie : (514) 849-2822 • www.i-s-w.org • E-mail : info@i-s-w.org

RÉSUMÉ

UNE DÉFINITION DE LA PRIVATISATION SOCIALE

Suite à l'analyse des cas présentés et des discussions entre les participants à l'atelier, il a été convenu de proposer une définition de la privatisation sociale. Il s'agit d'une approche, pouvant donner lieu à plusieurs modèles d'application de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, dans les zones urbaines (*périphérie des capitales et petits centres à l'intérieur du pays*), non couvertes par les structures publiques et marquées par des situations de pauvreté. Cette approche est caractérisée par :

- Une recherche de convergence entre le public, le privé et le communautaire qui n'ignore ni la dimension conflictuelle de cette synergie, ni l'hétérogénéité qui traverse ces trois milieux;
- Une prise en charge du service par les *citoyens** usagers, leur permettant - d'avoir un rapport de force favorable dans les prises de décision les concernant ;
- Une organisation de ces usagers, à la fois « associative » et « entrepreneuriale », dotée d'une reconnaissance légale et visant la durabilité, sinon la pérennité, du service ;
- Une collaboration contractualisée avec les pouvoirs publics (*ou le secteur privé en cas de privatisation*) qui garantisse les rôles et responsabilités de chacun ;
- Le recours, pour ce faire, à des organismes « intermédiaires » professionnalisés, dont la forme et le statut sont viables, mais qui doivent être à forte composante locale s'ils bénéficient d'un appui international ;
- Une échelle d'action en rapport avec l'objectif d'autonomie financière, reposant sur le paiement des services, à un prix compatible avec les ressources de la population, sur des financements publics, sur l'accès au crédit et aux ressources internationales
- Une logique de proximité, donc favorisée par les processus de décentralisation, à condition que les institutions locales s'ouvrent à cette collaboration avec les organisations de la société civile ;
- Une ouverture à la prise en charge d'autres services d'intérêt général pouvant relever de la même approche.

*citoyens**

C'est tout être humain qui, indépendamment de ses origines, ses croyances, sa condition sociale et économique, son lieu de résidence, cumule un double statut : celui de personne dotée de droits et de responsabilités qu'elle exerce démocratiquement ; celui d'usager, de protecteur de son environnement, particulièrement l'eau.

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU SUCCÈS DE L'APPROCHE

Pourquoi 1,5 milliard d'humains n'ont-ils pas accès à de l'eau saine ? Comment fournir un service, avec des opérateurs privés ou publics, qui satisfasse leurs besoins tout en correspondant aux moyens des plus démunis ? Plusieurs conditions sont nécessaires au succès de ces opérations.

Selon les trois cas analysés, il semble que l'existence d'une base communautaire doive être en place d'abord ; il faut travailler en priorité pour que la population puisse prendre en main les services d'eau et d'assainissement, c'est à dire, régler les questions juridiques, politiques, sociales, foncières et économiques qui rendent cette opération trop précaire.

Il y a ensuite la question de la représentation des usagers. L'implication des usagers doit aller jusqu'aux sommets de l'exercice de décision, mais aussi se retrouver au niveau de l'opération du service lui-même. Il faut s'assurer que la structure administrative ne soit jamais coupée de sa base communautaire et que la structure administrative de gestion ne devienne pas une administration parallèle.

La question d'un juste prix est incontournable, tout comme l'est celle de la viabilité économique de l'entreprise. Il n'est pas possible de récupérer les coûts des infrastructures ; par contre, l'opération du service, sa maintenance et le réinvestissement peuvent être assumés par les usagers. Cependant, cette autonomie financière implique que la collectivité prenne beaucoup de responsabilité dans la gestion active de l'eau et de l'assainissement.

Il s'agit aussi d'un important investissement dans le développement des capacités des communautés en faveur d'un service essentiel. Une fois que les capacités des communautés sont développées, les conditions de partenariat avec les secteurs public et privé se modifient.

La notion de partenariat implique des liens entre des entités reconnues, organisées, avec des droits et des obligations ; il faut donc expliciter les rapports pour identifier les conflits possibles et trouver des solutions. La recherche de la convergence se manifeste par le support mutuel dans l'action, chacun contribuant en quelque sorte à l'atteinte du but commun.

D'OÙ PEUVENT PROVENIR LES FONDS NÉCESSAIRES ?

Il s'agit de combiner des mécanismes financiers, des garanties et des placements. Le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement est une responsabilité de plus en plus admise par la communauté internationale. Il faudra privilégier les mécanismes ayant un effet de levier ; les ressources internationales ne financeraient pas les projets mais seraient déposées en garantie auprès des banques locales ; de même, les fonds d'investissement sont conditionnés à la participation du capital national. Les fonds internationaux servent surtout à mobiliser des ressources nationales.

L'argent proviendrait à 50% de sources internationales, mais les autres 50% devraient être générés par des sources nationales et locales; de tels montages existent déjà. Les fonds internationaux devront provenir de plusieurs sources, mélangeant les taux de prêts et les dons dans un jeu de balance de risques et de retour sur les investissements ; certaines institutions financières et des firmes privées sont maintenant intéressées à des investissements « éthiques ». L'autosuffisance financière est visée après 10 ans, avec retour des investissements par les PME ainsi créées.

Est-il possible d'organiser un fonds pour ces projets communautaires ? C'est pour cela que le SIE a créé le Fonds International Communautaire de l'Eau (*FICE*). Les fonctions du *FICE* sont : l'identification des institutions nationales du Fonds National Communautaire de l'Eau (*FCE*) dans les pays ciblés ; levée de fonds auprès d'organisations internationales et d'investisseurs privés ; service et assistance aux institutions nationales du *FCE* ; mise en réseau des institutions nationales du *FCE*. Le *FICE* est géré par une équipe de gestion qui, d'une part, voit aux montages financiers, et, d'autre part, accompagne la mise sur pied du groupe national. Le *FICE* comprend également un fonds d'assistance technique qui supportera l'ensemble des activités de développement des capacités .

Dans chaque pays ciblé, un Fonds National Communautaire de l'Eau (*FCE*) sera créé. Il aura pour fonctions : la sensibilisation et la mobilisation des communautés sur des initiatives d'eau ; l'identification des entrepreneurs potentiels pour les PME ; le financement et les arrangements contractuels avec les bailleurs de fonds, les investisseurs et les petites entreprises en création ; la planification, la formation, le service et autre assistance de gestion pour les entrepreneurs locaux ; l'expansion et la reproduction des initiatives du *FCE*. Les PME choisies auront à préparer un plan d'affaires et une analyse de faisabilité ; puis, une fois financées, mettre en œuvre et effectuer le suivi du plan d'affaires.

OVERVIEW

A DEFINITION OF SOCIAL PRIVATIZATION

Following the review of the case analyses and the discussions amongst participants at the workshop, a definition of social privatization has been developed. This approach could lead to a number of water management and sanitation models for the urban zones (*areas surrounding capital cities and other small regional centres*) which are struck by poverty and not serviced by public utilities. This approach would involve:

- An attempt to bring together the public, private and community sectors without ignoring their heterogeneity nor the potentially conflictual dimension of such an approach.
- Citizen** user ownership of the services, enabling them to exercise more leverage in the decisions affecting them.
- A user body, joining the 'collaborative' and the 'entrepreneurial' aspects within a legal framework, in order to ensure the sustainability of the service.
- A contract-based collaboration with the public sector authorities (*or the private sector in case of privatization*), establishing the roles and responsibilities of each party.
- Assistance of viable professional 'intermediaries', who, while benefiting from international aid, must nevertheless contain strong local representation.
- An action plan directed at achieving financial autonomy by establishing the price of services in accord with the means of the population, securing public funds and providing access to credit and to international resources.
- A strategy of proximity, benefiting accordingly from decentralization, assuming local authorities are receptive to such collaborations with other community organizations.
- An interest in taking on other services (*of general purport*) which could benefit from the same approach.

*citizen**

Any human being who, independently of his origins, beliefs, social and economic situation, place of residence, holds a double status : that of a person with rights and responsibilities to be democratically exercised, and that of an end-user, a protector of the environment, specifically water.

KEY SUCCESS FACTORS

Why a billion and a half human beings have no access to drinking water? How could private or public operators provide a service which meets their needs while remaining affordable for the destitute? Several factors are required to ensure the success of these projects.

It appears, according to the three cases analyzed, that the existence of a community base is a must. The priority is to enable the community to take on the water and sanitation services; in other words, resolve the legal, political, social, economic and taxation issues which make the project overly precarious.

User representation must foster their full participation, from the highest levels of the decision-making process down to the day-to-day operations. The administrative framework must never be allowed to cut itself off from the community nor should the management structure turn into a parallel operation.

The issue of determining a fair price while ensuring the economic viability of the business must be addressed. Infrastructures are non-recoverable costs, whereas the costs related to the operation, maintenance and reinvestment can be supported by users. However, the community must take on major responsibility in the active management of water supply and sanitation to achieve financial autonomy.

This type of approach also entails an important investment in the capacity-building of the community, while providing an essential service. The dynamics of the partnership with the public and private sectors shift, as the community competency levels rise.

Partnership means creating links with established, organized bodies and involves both rights and obligations. The relationships must be clearly detailed to identify potential conflict areas and develop solutions accordingly. Each party contributes something towards the shared objective, seeking common grounds through mutual support throughout the project.

SOURCES OF FUNDING

A combination of financial instruments, guarantees and investments is required. The international community increasingly acknowledges its role in the funding of access to water and sanitation projects. The funding approach which offers leverage is best, where international funds would not be used to finance projects but rather as guarantee funds with the local banks. Similarly, investment funds are contingent upon the national capital outlay. International funds primarily serve to obtain national funding.

Funds would be matched with 50% from international sources and the other 50% from local and national sources. These types of financial packages exist already. International funds will be a mix of loans and subsidies, determined by weighing the risk-to-return ratios. A number of financial institutions and private firms are becoming interested in 'ethical' investments. Financial self-sufficiency is intended after 10 years, with return-on-investments for the SMEs involved.

Can a fund be created to support such community-based projects? The International Secretariat for Water has established the International Community Fund for Water (ICFW) for that purpose. The terms of reference of the ICFW are as follows: select the national agencies which will provide Community Funds for Water (CFW) in the targeted countries; seek funds from international organizations and private investors; provide support and assistance to the CFW national agencies; network the CFW national agencies. The ICFW is managed by a team which will oversee the financial packages and assist with the establishment of the national agencies. The ICFW has set-up a complementary technical assistance fund for competency development activities.

A Community Fund for Water (CFW) will be established in each targeted country. Its mandate will be as follows: sensitize and mobilize the community around water initiatives; select potential entrepreneurs for the SMEs; organize the financing and draw the contracts with the funding agencies, the investors and the SMEs; provide planning assistance, training and other management support activities to the local entrepreneurs; ensure the growth of the CWF activities and their transferability. The selected SMEs will be required to prepare business plans and feasibility studies and to monitor the plans implementation once they have received funds.

RESUMEN

UNA DEFINICIÓN DE LA PRIVATIZACIÓN SOCIAL

Tras el análisis de los casos presentados y las discusiones entre los participantes en el taller, se acordó proponer una definición de la privatización social. Pudiendo dar lugar a varios modelos de aplicación de la gestión de los servicios del agua y saneamiento, se trata de enfocar las zonas urbanas (*la periferia de las capitales y pequeñas ciudades del interior del país*), no cubiertas por las estructuras públicas y marcadas por situaciones de pobreza. Este enfoque se caracteriza por:

- Una búsqueda de convergencia entre lo público, lo privado y lo comunitario, que no ignore ni la dimensión conflictiva de esta sinergia, ni la heterogeneidad que atraviesa estos tres medios;
- Que los *ciudadamos** usuarios toman a cargo el servicio, reforzando favorablemente su participación a la hora de tomar decisiones que les conciernen;
- Una organización de sus usuarios, tanto « asociativa » como « emprendedora », dotada de reconocimiento legal y con miras a la durabilidad, si no perennidad del servicio;
- Una colaboración contractual con los poderes públicos que (*el sector privado en caso de privatización*) garantice los roles y responsabilidades de cada parte;
- Recurrir, para este fin, a organismos « intermediarios » profesionalizados, cuya forma y estatuto sean viables, pero que tengan un fuerte componente local y que se beneficien del apoyo internacional;
- Una serie de acciones en relación con el objetivo de autonomía financiera, que se apoye en el pago de los servicios a un precio compatible con los recursos de la población, en los financiamientos públicos, en el acceso al crédito y a los recursos internacionales;
- Una lógica de proximidad favorecida por los procesos de descentralización, con la condición de que las instituciones locales se abran a esta colaboración con las organizaciones de la sociedad civil;
- Una apertura para tomar a cargo otros servicios de interés general que puedan surgir del mismo enfoque.

*ciudadamos**

Es todo ser humano que, independientemente de sus orígenes, creencias, condición social y económica, o lugar de residencia, ha acumulado una categoría doble : la de persona dotada de derechos y de responsabilidades que ejerce democráticamente ; la de usuario, de protector de su entorno, especialmente del agua.

LAS CONDICIONES NECESARIAS PARA EL ÉXITO DEL ENFOQUE

¿Por qué 1.500 millones de seres humanos no tienen acceso al agua saludable? ¿Cómo proveer un servicio con empresas privadas o públicas que satisfagan sus necesidades, y que al mismo tiempo utilicen los medios más económicos? Son necesarias varias condiciones para el éxito de estas operaciones.

Según los tres casos analizados, parece que primero es necesaria la existencia de una base comunitaria; se debe trabajar con la prioridad de que la población pueda apropiarse de los servicios de agua y saneamiento, es decir, que organice las cuestiones jurídicas, políticas, sociales, de tierras y económicas, debido a las cuales esta operación es muy precaria.

Luego viene la cuestión de la representación de los usuarios. La implicación de éstos debe ir hasta la cima del ejercicio de decisión, pero también debe encontrarse al nivel de la operación del propio servicio. Hay que asegurarse de que la estructura administrativa jamás sea cortada de su base comunitaria y que la estructura administrativa de gestión no se convierta en una administración paralela.

La cuestión del precio justo no se puede ignorar, al igual que la cuestión de la viabilidad económica de la empresa. No es posible recuperar los costes de las infraestructuras, pero por otro lado, los usuarios pueden asumir la operación del servicio, su mantenimiento y reinversión. Sin embargo, esta autonomía financiera significa que la colectividad asume mucha responsabilidad en la gestión activa del de los servicios de agua y saneamiento.

Se trata también de una importante inversión en el desarrollo de la capacidad de la comunidad en favor de un servicio esencial. Una vez que las capacidades de las comunidades se desarrollen, las condiciones de asociación con los sectores públicos y privados se modifican.

La noción de asociación implica vínculos entre entidades reconocidas, organizadas, con sus derechos y obligaciones; por lo tanto, hay que explicitar las relaciones para identificar los posibles conflictos y encontrar soluciones. La búsqueda de convergencia se manifiesta por el apoyo mutuo en la acción, contribuyendo cada uno con algo para el cumplimiento del objetivo común.

¿DE DÓNDE PUEDEN PROVENIR LOS FONDOS NECESARIOS?

Se trata de combinar los mecanismos financieros, las garantías y las inversiones. El financiamiento del acceso al agua y saneamiento es una responsabilidad cada vez más aceptada por la comunidad internacional. Será necesario dar prioridad a los mecanismos que tengan un efecto de apalancamiento; los recursos internacionales no financiarán los proyectos, sino que serán depositados como garantía en los bancos locales; igualmente, los fondos de inversión están condicionados a la participación del capital nacional. Los fondos internacionales sirven sobre todo para la movilización de recursos nacionales.

El dinero provendrá en un 50% de recursos internacionales, pero el otro 50% se deberá generar por medio de las fuentes de recursos nacionales y locales. Esta clase de montajes ya existe. Los fondos internacionales deberán provenir de varias fuentes que combinen las tasas de interés sobre préstamos y las donaciones, todo en un equilibrio de riesgos y beneficios de las inversiones; ciertas instituciones financieras y firmas privadas están actualmente interesadas en las inversiones « éticas ». Se prevé la autosuficiencia financiera en diez años, con devolución de las inversiones de las pequeñas y medianas empresas que se hayan creado.

¿Es posible organizar un fondo para estos proyectos comunitarios? Para esto el SIA ha creado el Fondo Internacional Comunitario del Agua (*FICE*), cuyas funciones son: identificación de las instituciones nacionales del Fondo Nacional Comunitario del Agua (FCE) en los países meta; búsqueda de fondos entre las organizaciones internacionales y de inversores privados; servicio y asistencia a las instituciones nacionales del FCE; creación de una red con las instituciones nacionales del FCE. El FICE es administrado por un equipo de gestión que, por una parte, controla los montajes financieros, y por otra, acompaña el establecimiento del grupo nacional. El FICE igualmente contempla un fondo de asistencia técnica que apoyará la totalidad de las actividades de desarrollo de las capacidades.

En cada país meta se creará un Fondo Nacional Comunitario del Agua (FCE), cuyas funciones serán: la movilización y la sensibilización de las comunidades sobre las iniciativas del agua; la identificación de potenciales empresarios para las pequeñas y medianas empresas; el financiamiento y los arreglos contractuales con los agentes financiadores, los inversores y las pequeñas empresas en creación; la planificación, la formación, el servicio y otra asistencia de gestión para los empresarios locales; la expansión y la reproducción de las iniciativas del FCE. Las PME escogidas deberán preparar un plan de actividades y un análisis de factibilidad; además, una vez financiadas, llevarán a cabo la puesta en marcha y el seguimiento del plan de actividades.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	15
	Le contexte	15
	Les objectifs de l'atelier	17
	Les résultats attendus	17
	Les participants	17
	Le programme	17
2	LA PRIVATISATION SOCIALE:	19
	LE CONCEPT, LES ENJEUX ET LES EXPÉRIENCES	19
2.1	Une première approche	19
2.2	Les enjeux	22
2.3	Les expériences pratiques	27
	Haïti	
	Brésil	
	Kirghizistan et Ouzbékistan	
2.4	Une définition de la privatisation sociale	42
3	VERS UNE MISE EN OEUVRE	
	DE LA PRIVATISATION SOCIALE	43
3.1	Les arrangements institutionnels	43
3.2	Le rôle du secteur public	44
3.3	Le rôle du secteur privé	45
3.4	Le rôle du secteur communautaire	46
3.5	Les conditions nécessaires au succès de l'approche	47
3.6	L'application concrète de l'approche	50
4	LA CONSTITUTION	
	D'UN FONDS FINANCIER INTERNATIONAL	53
5	LA CONTRIBUTION AU FORUM DE LA HAYE	57
6	CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS	59
	ANNEXE 1 PROGRAMME DE L'ATELIER	61
	ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS	63

INTRODUCTION

1

Le Contexte

L'humanité continue sa progression parfois chaotique vers plus de prospérité et de justice en se préoccupant de la gestion de ses ressources naturelles et en s'inquiétant de la poussée des inégalités. **Les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement figurent parmi les façons de mesurer les inégalités.** Des inégalités continuent de subsister entre pays. Toutefois, il faut aujourd'hui se garder de raisonner avec des grandes catégories opposant le "nord" et le "sud". Il faut en même temps, raisonner en fonction des inégalités sociales au sein des pays, parfois plus difficiles à cerner, mais pour autant pas moins réelles.

Si le contexte international change, la question de l'inégalité de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement n'est pas nouvelle. Plusieurs conférences et autres rencontres sur le sujet, ainsi que de nombreuses expérimentations pratiques, ont utilement jalonné la réflexion et la mobilisation de la communauté internationale. L'atelier a réuni un petit groupe d'acteurs ayant expérimenté **des solutions pratiques de gestion équitable de l'eau potable.** En mars 2000 se tiendra à La Haye un nouveau Forum mondial de l'eau dans le cadre duquel le Secrétariat International de l'Eau / SIE apportera une contribution active. Les conclusions de l'atelier sont donc assurées de constituer une contribution aux débats de La Haye.

Ces acteurs se sont intéressés aux cas des quartiers urbains et des petits centres ruraux défavorisés, là où des services de l'eau et de l'assainissement, tout en fonctionnant sur des logiques marchandes, combinent l'implication directe des populations concernées avec celle des services publics et des entreprises concessionnaires quand il y a eu privatisation.

La seule logique marchande ou le monopole d'État ont beaucoup de mal à satisfaire les besoins de ces populations; l'une et l'autre sont dommageables du point de vue de l'équité. De la même façon, quand des populations s'organisent pour construire, gérer ou contrôler un système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, selon une logique strictement "communautaire", la défense de l'intérêt général, n'est pas forcément garantie ; par ailleurs la qualité

et la viabilité du système ne sont pas garanties non plus. Par contre, les collaborations entre des organisations issues de la société civile, des services publics et des intermédiaires privés, permettent de combiner de façon originale et prometteuse les objectifs sociaux et économiques.

Au moment où le service de l'eau s'ouvre aux investissements privés pour faire face à ses besoins de financement ; au moment où les États sont fortement incités à se renforcer tout en se décentralisant ; au moment où la lutte contre la pauvreté s'impose comme une thématique internationale consensuelle, nous voulons proposer les leçons des expériences de "gestion partagée". Elles présentent l'intérêt de combiner des exigences d'équité sociale, de rentabilité économique et d'efficacité technique ; autrement dit, d'intégrer les milieux sociaux défavorisés selon des logiques ni caritatives, ni ségrégatives. Certes ces expériences ont un "coût" car elles supposent une fonction d'ingénierie sociale d'accompagnement ; mais il faut mettre ces coûts en rapport avec le manque à gagner dû au piratage de l'eau et aux factures impayées, sans parler des tensions sociales et de l'exclusion, difficiles à chiffrer, mais de plus en plus reconnu comme préoccupant du point de vue de l'économie des systèmes d'approvisionnement en eau. En outre, la perte des investissements en infrastructures réalisés, en raison de l'échec des programmes d'équipement alourdit encore ce bilan macro-économique.

Il s'agit maintenant de proposer que ces expériences de "gestion partagée" passent à des échelles d'action supérieures et contribuent ainsi à la conception de nouvelles politiques de l'eau pour tous.

Les objectifs de l'Atelier international

1. Montrer l'efficacité des solutions technico-économiques et des partenariats mis au point dans trois projets de gestion partagée : (1) CAMEP/GRET/HYDRO CONSEIL à Port au Prince / Haïti (financement Union Européenne, Agence française de développement et Fonds d'Équipements des Nations Unies) ; (2) SISAR/Serviço Integrado de Saneamento Rural dans l'état du Ceará / Brésil (financement KfW/Allemagne) ; (3) Gestion communautaire de l'eau au Kirghizistan / Ouzbékistan (financement Novib).
2. Mettre au point une définition de la privatisation sociale en partant de ces expériences pratiques.
3. Proposer une mise en œuvre à plus grande échelle par la constitution d'un fonds financier international.

Les participants

Une vingtaine de personnes représentant la diversité des acteurs engagés dans les différentes opérations. La liste des participants est à l'Annexe 1.

Le programme

Le programme des trois jours est présenté à l'Annexe 2. Après la présentation du concept de " privatisation sociale " et des enjeux qui sont associés à la distribution de l'eau à un milliard et demi d'humains dépourvus d'un accès à de l'eau de qualité, les trois cas sont présentés et discutés. La seconde journée est consacrée à la mise en œuvre de la privatisation sociale et aux conditions d'application. Enfin, la troisième journée permet de définir les conditions d'application de la privatisation sociale, gardant en perspective l'échéance du Forum de La Haye.

LA PRIVATISATION 2 SOCIALE

- ◇ le concept,
 - ◇ les enjeux
 - ◇ les expériences
-

2.1 UNE PREMIÈRE APPROCHE (Marc Lévy)

La définition de la privatisation sociale se réfère à certaines caractéristiques du contexte géopolitique actuel :

1. Les flux financiers du " nord " vers le " sud " sont de moins en moins publics (baisse de l'aide publique au développement d'environ 35% en 10 ans) et de plus en plus privés (*augmentation des investissements d'environ 500% en 10 ans*). Sur les 350 milliards US\$ actuels, 250 milliards US\$ sont des placements venant des banques, des entreprises, des investisseurs institutionnels cherchant une rentabilité. La privatisation des services publics (transport, électricité, santé, eau, etc.) est une de ces opportunités recherchées par les investisseurs.
2. Une redistribution des rôles est à l'œuvre entre l'état, les marchés, les sociétés et les institutions internationales. En particulier les sociétés civiles revendiquent davantage de démocratie et davantage de participation à la gestion du " bien public ".
3. Au cours des quinze dernières années la richesse mondiale a augmenté (*quantité de marchandises produites et croissance de la valeur des échanges*). Mais en même temps dans certains cas, on a constaté une augmentation des inégalités , non seulement entre les pays, mais au sein des pays aussi (*Voir le rapport du PNUD sur le développement humain*). On a constaté également que les inégalités peuvent être un frein à la croissance ; d'où l'importance donnée actuellement aux programmes de lutte contre la pauvreté. L'économiste-chef de la Banque Mondiale a pu ainsi écrire que " les politiques sociales sont rentables ".

La privatisation sociale n'est pas exactement un concept, en tous cas, pas un concept qui va " sauver le monde ". Ce n'est pas non plus un slogan consensuel cherchant à concilier les logiques libérales et sociales. C'est plutôt une " formule ", certes un peu provocante pour attirer l'attention, mais surtout pragmatique. Pragmatique, car issue de la pratique et surtout à vocation opérationnelle pour contribuer à résoudre les problèmes politiques que la description du contexte géopolitique a tenté de résumer.

Privatisation signifie que l'État doit savoir contracter la mise en œuvre des services à des structures autres que l'administration, capables de conjuguer qualité des services et rigueur de management. Cependant, nous croyons fermement que les pouvoirs publics, les États, doivent assumer leurs responsabilités de garant de l'intérêt général et de garant de la redistribution des richesses.

Sociale signifie deux choses :

1. Que la société civile fait aussi partie de la sphère privée. Les milieux populaires peuvent s'organiser pour gérer l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il en existe de nombreux exemples. Il faut que l'État négocie avec ces organisations. Cette implication de la société dans la gestion des services publics est assez souvent une garantie de leur efficacité.
2. Que nous cherchons à réduire les inégalités face à l'eau potable, dans un souci d'équité et à l'aide de politiques de redistribution. Le service public n'est pas qu'une affaire de rentabilité ; l'eau n'est pas une simple marchandise.

Tel est le chantier de la privatisation sociale. Elle est déjà réelle et les exemples représentés dans l'atelier vont en témoigner ; mais elle a besoin de consolider sa crédibilité et sa visibilité :

- Quelles approches de mise en œuvre ?
- Quelle forme de contrat ?
- Quel statut pour les organisations sociales ?
- Quel mode de financement, tant au niveau investissement qu'exploitation ?
- Quel mode de calcul de la rentabilité économique ?
- Quelle formation professionnelle pour ces métiers ?

En apportant le témoignage des expériences de terrain, en réfléchissant ensemble aux solutions concrètes pour renforcer la pratique de la " privatisation sociale " , nous espérons convaincre les investisseurs publics et privés de financer de telles opérations.

Nous espérons aussi contribuer à ce que cette tendance à privatiser les services de l'eau prenne la forme inattendue d'un renforcement du pouvoir des catégories sociales les plus démunies.

Quelques questions et commentaires ont été soulevés suite à cet exposé :

1. En valeur absolue, les flux " nord-sud " ne représentent que 5% du PNB des pays du " nord ". Des 300 milliards US\$ en question, 250 milliards US\$ proviennent du privé et sont investis à 80% dans sept pays (*par exemple: Argentine, Brésil, Chine, Mexique*) qui ne sont pas parmi les plus pauvres.
2. Ces marchés de privatisation sociale posent un problème face à la partie la plus rentable des marchés que les grandes compagnies privées cherchent à conquérir. De plus, ces compagnies n'ont pas l'expertise pour le faire, et les quartiers défavorisés, qui concentrent une fraction importante de la population sur un espace géographique réduit, constituent un formidable manque à gagner, cette clientèle échappant au marché exploité par ces compagnies.
3. Les flux financiers vont actuellement vers les pays les plus intéressants, alors qu'ils sont négatifs actuellement en Afrique. S'il n'y a pas de garanties, notamment en terme de recouvrement des coûts garantissant la pérennité du service à long terme, les investisseurs ne s'avancent pas.
4. On provoque et on pousse la revendication des sociétés civiles pour qu'elles s'impliquent dans le débat ; cependant, cette capacité n'est pas organisée partout.
5. Il faut porter une attention à la distribution de l'augmentation des investissements privés ; il y a des différences géographiques importantes. Les réalités des systèmes eau/assainissement sont fort différentes dans le tiers monde.

Le secteur public est défaillant pour apporter de l'eau aux plus démunis ; alors, comment va-t-on y arriver ?

6. Qui assure la garantie quand tout va mal ? L'État, les consommateurs ou le privé ?
7. Comment distinguer là où les consommateurs veulent s'organiser et fournir ces garanties financières ?

2.2 Les enjeux *(Robert Volders)*

L'accès à l'eau: droit fondamental de l'être humain

L'eau est sans doute le facteur primordial du développement des sociétés et pourtant le constat en cette fin de siècle est affligeant: un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à l'eau de consommation; deux milliards et demi ne jouissent pas de son assainissement et les eaux usées affectent la santé de plus d'un milliard de personnes. Comment prétendre que ce droit fondamental s'exerce dans de telles circonstances?

Par ailleurs, les populations privées d'eau se retrouvent majoritairement dans les zones périurbaines; c'est-à-dire plus prosaïquement dans les bidonvilles des grandes villes du tiers monde. L'assainissement y est quasi nul avec toute sa chaîne d'impacts sur la santé et le développement des enfants. Lorsqu'un peu d'eau est disponible, elle coûte beaucoup plus cher à l'unité que dans les quartiers bénéficiant d'un réseau d'aqueducs et son prix social est encore plus élevé: celui qui a vu à 3 heures du matin des enfants avec des seaux attendre des heures le camion citerne venu des collines entourant Madras comprendra ce que peut être l'amorce d'une bombe sociale.

L'environnement périurbain: une zone de "non droit"

Paradoxalement, l'accès à l'eau dans les zones périurbaines a reçu proportionnellement beaucoup moins d'attention de la communauté internationale que le même problème dans les zones rurales même si la très grande majorité des populations touchées s'y entasse.

Sans être exhaustif, plusieurs raisons expliquent cette situation.

D'abord jusqu'à tout récemment, la grande majorité de l'aide au développement transitait par des accords entre les institutions multi ou bilatérales et les gouvernements locaux. Or ceux-ci ont longtemps refusé de reconnaître l'existence même de bidonvilles, ce qui était la façon la plus radicale de refuser toute responsabilité en regard des besoins de leurs populations (*même si celles-ci représentent souvent plus de 50% des personnes vivant dans l'agglomération*) et de diriger les subventions vers des projets plus prestigieux.

Ensuite les responsables internationaux du développement ont longtemps été réticents à investir lourdement dans les infrastructures des zones périurbaines, craignant de pérenniser par là une situation que l'on souhaitait temporaire et réversible. Les efforts portaient sur des essais de solution à la source: comment arrêter l'exode rural, comment renvoyer les paysans dans les campagnes? Quelques succès trop parcellaires ne voilent plus la réalité : la plupart des personnes déplacées sont maintenant là pour y rester et les services de base doivent être assurés : l'eau en premier lieu, puis l'énergie et l'assainissement.

Une autre difficulté majeure vient des populations elles-mêmes : dans ces zones elles sont souvent trop démunies pour participer à leur propre survie. D'origines diverses, sans cohésion sociale, il est très difficile d'y trouver des interlocuteurs représentatifs ou des leaders communautaires respectés; trop souvent les individus sont soumis à la seule autorité anarchique de gangs divers ou ont tout simplement perdu leurs valeurs de référence et tout sentiment communautaire.

La refondation d'un sentiment communautaire ouvrant la voie à une participation essentielle des populations à la gestion de leurs services de base est sans doute l'aspect le plus délicat qu'il faut résoudre avec patience et respect. Mais comment prétendre à une participation du citoyen à la prise de décision de la gestion de l'eau alors qu'il faut bien reconnaître que celle-ci est trop souvent monopolisée par les gouvernements, les entreprises et les bailleurs de fonds?

Mobilisation d'un financement adapté aux zones périurbaines

L'objectif nous apparaît être de deux ordres :

- d'abord la mobilisation du financement mixte public / privé où les bailleurs de fonds traditionnels et le secteur privé s'entendent sur des objectifs de rentabilité correspondant à leur vision respective.
- ensuite la mise en place d'une gestion partagée entre le secteur public, les entreprises privées et les organismes communautaires.

Le rapprochement entre les bailleurs de fonds multi et bilatéraux et le secteur privé est inéluctable : s'il ne fallait donner qu'une raison, elle réside dans le fait que les sommes disponibles auprès des premiers ne couvrent qu'une partie décroissante des besoins. Depuis quelques années l'argent privé a dépassé en volume l'argent institutionnel dirigé vers les pays en développement (*source: Human Development Report UNPD, 1994*). Mais le mariage est difficile tant les cultures sont différentes; le montage financier est délicat car il ne peut être envisagé comme un tout, comme dans une ville d'un pays développé. Ce projet doit être agrégé comme un puzzle où chaque composante est financée par un organisme qui y retrouve les caractéristiques de performance qu'il recherche.

De façon concrète, les infrastructures ne peuvent être intégrées dans la partie rentable d'un projet; il serait d'ailleurs inique de vouloir les intégrer à un projet privé remboursé par les consommateurs alors qu'historiquement dans tous les " vieux pays " c'est l'État qui a peu à peu développé ces réseaux sans lien direct avec le prix facturé aux consommateurs. Aucune concession ou privatisation aujourd'hui ne prend en charge la propriété et la dette de ces infrastructures; elles se concentrent seulement sur l'opération et les nouveaux investissements (*remplacement, modernisation*). Dans les zones périurbaines, les infrastructures dépendent donc des prêts concessionnels aux différents paliers gouvernementaux.

Par contre le financement de l'opération et de l'entretien du réseau d'aqueducs doit le plus rapidement possible tendre vers une rentabilité suffisante pour assurer sa pérennité : c'est le seul moyen pour les populations de s'affranchir d'une

dépendance qui conduit à terme dans un cul-de-sac puisque les subventions s'amenuisent chaque année davantage. C'est ici que l'effort doit porter pour structurer des organisations communautaires financièrement viables. Les difficultés mentionnées plus haut existent et le financement doit en tenir compte. Par exemple, si la capacité et la volonté de payer des gens les plus pauvres sont aujourd'hui largement reconnues et prouvées par de nombreux projets-pilotes, il ne faut pas surcharger les coopératives naissantes des frais inhérents à l'assistance technique (*souvent partiellement assurée par des experts internationaux et donc prohibitive*) qui les accompagne jusqu'à maturité, c'est-à-dire de 3 à 5 ans. Cette assistance peut puiser aux sources des contributions sans intérêt des agences bilatérales ou des ONG internationales dont c'est la vocation.

Quant à la gestion de l'eau, elle est traditionnellement une responsabilité du secteur public. Il reste le garant de la qualité du service à des prix acceptables. En zone périurbaine, le vide de gestion doit être comblé par des organismes communautaires gérés de façon aussi stricte que des petites compagnies privées. Mais dans tous les cas, c'est un équilibre qu'il faut créer car aucun des acteurs pressentis ne doit abdiquer son rôle. Nous pensons inéluctable que le secteur privé participera de plus en plus à la gestion pour des raisons techniques et financières. D'autres acteurs sont à mobiliser : la gestion financière des compagnies coopératives doit s'appuyer sur un réseau de banquiers spécialisés dans les prêts coopératifs; des fonds de garantie doivent être mis en place; les technologies mises à la disposition des gestionnaires locaux doivent être adaptées, robustes, d'entretien facile et peu à peu fabriquées localement.

Devant l'ampleur des besoins, la bonne volonté n'est plus suffisante pas plus que le refus de tout compromis entre les différents acteurs n'est acceptable; une recherche du plus grand professionnalisme disponible dans chaque secteur d'activité est requise et tous sont condamnés à collaborer dans une gestion participative.

L'eau, un bien social qui doit devenir économique

Si un financement adéquat peut être structuré pour amener les services dans les zones périurbaines et si les populations peuvent être intégrées dans la gestion et le développement de ces services par le biais d'organisations communautaires viables, ces bidonvilles deviendront peu à peu des zones urbaines comme les autres.

Le débat trop tranché de l'eau, bien économique ou bien social nous paraît devoir être nuancé: à terme, la gestion de l'eau doit se faire sur une base rentable afin d'assurer sa pérennité; mais avant cela les communautés nationales et internationales doivent fournir aux populations défavorisées les services de base nécessaires à leur survie avant de pouvoir entrer dans un cycle de développement indépendant; pendant cette transition l'eau reste un bien essentiellement social et le prix demandé doit être calculé strictement pour initier des comportements responsables.

Commentaires relatifs à cette présentation :

1. Comme l'aide internationale est discutée avec les états, il est difficile de canaliser des fonds vers les bidonvilles si cette réalité est niée par les états eux-mêmes. Les bidonvilles sont là pour rester et il faut y penser maintenant ; la population urbaine va continuer de croître.
2. Comment attirer des fonds et organiser la gestion dans ces zones périurbaines ? Les infrastructures devront encore être financées via l'état, comme cela a été le cas dans les pays industrialisés.
3. À terme, l'eau est un bien économique, les gens payant un juste prix pour le service qu'ils reçoivent. L'eau demeure un bien fondamental et une obligation sociale des états.
4. Il faut des outils réels de développement des capacités pour assurer la pérennité de ces petites entreprises.

2.3 Les expériences pratiques

Port-au-Prince, Haïti

(Djinah Michel Thomas et Patrick Vilaire)

Problématique de l'eau

Avec 100 000 m³/jour provenant de forages et de sources, la dotation en eau est suffisante pour Port-au-Prince. Cependant, avec l'occupation anarchique des bassins versants et l'exode des populations rurales vers les quartiers périphériques de la capitale, la pression sur les ressources en eau s'accroît.

Il s'agit donc plus d'un problème de distribution, du moins pour le moment, que d'un problème de disponibilité de la ressource en eau.

Problématique spécifique au projet

Le développement anarchique des quartiers périurbains y a entraîné une population qui représente maintenant plus de 700 000 habitants, la moitié de la population de la capitale. Ces populations vivent dans des conditions précaires d'insalubrité et de pauvreté. Dans l'ensemble de la ville, la distribution de l'eau est médiocre : 10% des foyers sont connectés ; les autres quartiers ne sont desservis que quelques heures par semaines ; des quartiers ne sont pas desservis du tout.

L'entreprise publique, la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) est déficitaire, avec un faible taux de recouvrement des factures (25%). Elle n'a pas pu répondre à la demande des quartiers pauvres.

Les besoins en eau des quartiers pauvres sont satisfaits par le privé, à partir de forages et de citernes. Ils répondent bien à la demande des populations défavorisées, mais à un coût 6 à 8 fois plus élevé que celui du service public.

Dans la foulée de la démocratisation récente et dans un contexte de vide politique, la démocratie émergente cherche à se faire entendre et à s'organiser.

Les réalisations du projet

Depuis 1995, trois projets se sont succédés, avec des financements de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement et le Fonds d'Équipement des Nations Unies. Le but était l'alimentation en eau des bidonvilles, en mettant en place un système de bornes-fontaines publiques payantes, gérées par des associations de quartier.

À ce jour, 24 quartiers ont été approvisionnés en eau, avec 143 bornes-fontaines, touchant une population de 560 000 habitants. Les besoins des populations visées sont satisfaits à 50% environ. Les infrastructures de stockage permettent un approvisionnement soutenu, malgré les coupures de services de la CAMEP. Du point de vue de la qualité du service et de l'efficacité technique, les comités ont la compétence technique pour assumer leurs fonctions de distribution de l'eau et d'entretien des infrastructures. Les études techniques et les travaux ont été réalisés par des firmes locales, avec une vérification par un bureau de contrôle indépendant.

L'organisation à la base du quartier, l'association de quartier, met en place un Comité d'eau, composé de 7 à 9 membres choisis parmi les leaders de la collectivité. Ce comité est responsable de la distribution, de la vente et de l'entretien du service d'eau. La question de la légitimité de l'association de quartier est assurée par : une reconnaissance de l'état haïtien, un contrat en bonne et due forme avec la CAMEP, la tenue d'assemblées générales ouvertes aux usagers, la diffusion d'information sur les opérations et les coûts, et enfin, le réinvestissement des bénéfices dans des projets collectifs.

Le financement est assuré par l'achat de l'eau par les usagers. Le comité achète l'eau à la CAMEP (0,30 US\$ le m³) et la revend avec profit (1,00 US\$ le m³). Les bénéfices bruts servent à rémunérer le personnel impliqué dans la vente de l'eau, l'entretien du réseau et une provision pour des investissements futurs. Le bénéfice net est alloué au financement de projets collectifs. En terme d'autonomie financière, les comités ont à ce jour rempli leurs obligations ; il n'y a aucun impayé à la CAMEP et des bénéfices ont été investis dans des projets collectifs locaux.

Le cadre juridique entourant ces associations de quartier et les comités d'eau est encore flou. Même si leur légalité est assurée par la signature d'un acte notarié confirmant leur formation, avec attribution de droits et devoirs, le statut de ces associations de quartier et comités d'eau n'est pas reconnu dans une loi nationale. La création d'une Fédération des associations de quartiers donnerait plus de poids à ces structures encore vulnérables sur le plan juridique.

La mise en place de ces associations de quartier a été facilitée par la présence d'un organisme médiateur, le Groupe de recherches et d'échanges technologiques (*GRET*). Un tel organisme fournit un espace de concertation et joue à la fois les rôles d'arbitre et de facilitateur. Le désengagement de ce médiateur a été prévu dès l'étape de conception du projet. Le développement des capacités constitue une activité essentielle au succès d'un tel projet. Au départ, un encadrement est nécessaire pour développer les compétences pour la mise en place des associations de quartier et des comités d'eau, avec tout ce qui touche aux réalités sociales, économiques et techniques (*ingénierie sociale*). Puis il y a le cadre légal et les approches de gestion (*comptable et technique*) associées au rôle de l'association de quartier et au comité d'eau. Enfin, il faut s'assurer de l'autonomie administrative de l'association de quartier, une fois que le support externe se sera retiré.

Les points forts et les difficultés

Les principaux points forts sont: le soutien sans faille de la CAMEP et l'engagement des organisations de base dans un service commun de qualité. Les principaux succès sont : une baisse du coût de l'eau (*représente environ 4% du revenu des ménages*) et une augmentation de la population desservie ; une baisse du temps requis pour la corvée de l'eau, ce gain de 3 à 4 heures par jour et par famille étant alloué à la scolarisation des jeunes et à des activités productives pour les femmes; une amélioration de la santé des populations et la contribution à la mise en service de biens collectifs payé avec les bénéfices des comités d'eau.

Les principales difficultés sont reliées au statut juridique des terrains et à l'absence d'un cadre légal national pour les associations de quartier. Le contexte politique et social demeure

encore explosif. Malgré les résultats atteints, la demande n'est encore satisfaite qu'à 50% et les populations doivent encore s'approvisionner auprès des vendeurs privés.

Perspectives d'avenir

La privatisation du service de l'eau est en marche à Port-au-Prince. L'option retenue est la délégation de la gestion à un opérateur privé, l'autorité publique conservant la charge de l'ensemble des investissements. La CAMEP souhaite poursuivre l'encadrement des associations de quartier, participer à leur renforcement et les aider à se rassembler dans une Fédération. L'avenir passe par le renforcement des associations de quartier, les impliquant davantage dans des activités de développement de leur quartier respectif, ceci permettant d'asseoir ces associations sur des bases solides.

Commentaires relatifs à cette présentation :

1. Le prix fixé à 0,30 US\$ le m³ tient compte de la capacité de payer des ménages ; il y a nettement une composante sociale dans la définition du prix, pas seulement une question de rentabilité basée sur le volume vendu.
2. Le prix n'est pas uniforme selon les catégories de consommateurs. Les commerces et les petites boutiques payent plus cher que les ménages.
3. Les coûts du m³ pour la CAMEP n'est pas connu. Le financement des infrastructures est assuré par des organismes internationaux depuis 10 ans ; les prêts des bailleurs sont à rembourser par l'État haïtien.
4. Les bénéfices réalisés (17% environ) servent, entre autres, à des projets d'assainissement.
5. Le cadre légal n'est pas en place pour que les comités puissent ouvrir un compte de banque ; une difficulté de reconnaissance pour ces comités issus des collectivités pauvres.
6. Qui fixe les quotas ? La CAMEP, en tenant compte des coûts et de la demande. Il y a 24 quartiers à fournir et seulement 60 m³ par mois comme disponibilité, ce qui est nettement insuffisant.

7. La question de l'ingénierie sociale.

- Les comités ont été créés dans la mouvance politique, avec l'eau comme base de revendication, avec des possibilités de politisation plus large des citoyens.
- Les comités d'eau sont représentatifs parce que les membres viennent de la collectivité, qui elle recrée dans le bidonville, la structure des villages d'origine.
- Le GRET joue un rôle d'intermédiaire-accompagnateur et il y a un GRET haïtien. La question de la légitimité d'un intervenant extérieur est à surveiller.
- Il n'y a pas de base légale pour les comités dans la constitution nationale. La loi qui reconnaissait les associations par les mairies a été refondue mais la situation n'est pas encore claire.
- Comment assurer la durabilité du comité d'eau et de la structure d'accompagnement ? La recherche de financement pour le GRET-Haïti est en cours. La CAMEP devrait avoir les outils pour supporter les comités eux-mêmes de même que la Fédération des associations de quartier.
- Légalement, quel est l'imputabilité des comités d'eau ? Ce sont des organismes sans but lucratif, redevables à l'assemblée générale de leurs membres ; la CAMEP supervise et veille sur l'ensemble du processus.
- La CAMEP a-t-elle des stratégies pour rendre les comités plus autonomes, comme le transfert de la propriété des installations ? Non.
- Il faut souligner le succès dans le domaine de l'eau ; dans le domaine de l'électricité, le niveau du vol s'établit à 80%.

Brésil : l'expérience du SISAR

(Luiz Carlos Fabbri et Dominique Hautbergue)

Problématique de l'eau

L'État du Ceará, situé au Nord-Est du Brésil, compte parmi les zones les moins développées du pays, faisant partie de ce qu'on appelle le polygone des sécheresses.

Problématique spécifique au projet

En 1992, à peine 57% de la population rurale de l'État avait un accès à un quelconque système d'alimentation en eau, en général précaire, et aucun système d'assainissement n'existait hors des zones urbaines. L'eau et l'assainissement ont toujours été dans cette région un instrument traditionnel de clientélisme politique, contrainte majeure au développement autonome d'une population rurale très pauvre, parsemée dans des communautés de petite taille dont l'accès est en général difficile. Par endroits, la mortalité infantile peut atteindre 150/1000 et le choléra, ayant frappé fort dans les années 1990, y est devenu endémique.

Un des seuls services d'état qui ait songé aux zones rurales est celui de la Fondation nationale de la Santé (FNS). Son modus operandi se fondait sur des conventions établies avec les mairies, lesquelles rendaient des services dits " autonomes " d'eau et d'assainissement. S'il est vrai que ce modèle avait permis l'installation de quelques systèmes dans les zones rurales, il est surtout à remarquer que les services rendus ont été le plus souvent déficitaires. Le modèle du FNS n'a jamais donné de place effective à la participation des communautés, ne faisant que déconcentrer le service public au niveau des municipalités.

Au Ceará, l'entreprise d'état, la CAGECE, depuis sa création en 1971 et jusqu'au début des années 1990, avait mis en place un service tourné essentiellement vers les centres urbains d'importance et d'exécution très centralisée. Un projet financé par la KfW en 1991 allait marquer le début du changement. Cependant, l'approche de la CAGECE était de type technico-financière traditionnelle : solutions techniques traditionnelles, monopole étatique, pas de participation de la

population. Le tout allait vers un échec et la remise en question par le bailleur pour les raisons suivantes : inadéquation de la mise en œuvre des ressources financières disponibles, manque de faisabilité technique et économique, démagogie en matière de recouvrement des coûts et paternalisme au lieu de l'implication et de la formation des usagers.

Le programme a été réorienté pour en assurer : la faisabilité technico-économique, par des solutions simples et robustes, des coûts d'exploitation faibles, une exploitation au travers des capacités techniques locales ; et surtout, une autonomie financière totale, avec une approche participative pour assurer la faisabilité de l'exploitation et le recouvrement des coûts ; la prise en compte des nouvelles réalités découlant de la décentralisation du pouvoir politique vers les municipalités.

Les réalisations du projet

Le Service Intégré d'Assainissement Rural (*SISAR*) a été créé en janvier 1996. Il est né de la fédération d'associations communautaires représentant chacune un petit centre urbain ayant bénéficié de l'implantation de systèmes d'eau potable et d'assainissement grâce à un financement KfW de 25 millions DM auprès de l'État du Ceará . Le SISAR regroupe maintenant 45 collectivités dans une trentaine de mairies, avec une population moyenne de 1000 habitants répartie dans un territoire de 30 000 km².

Les objectifs sont multiples : assistance aux associations membres pour l'opération et la maintenance des systèmes ; détermination et recouvrement des tarifs dans un cadre d'autogestion et de transparence ; promotion du principe associatif et de l'éducation sanitaire.

L'approvisionnement en eau est assuré par des captages en général souterrains, tous munis d'un traitement adapté à la qualité de l'eau brute ; la distribution se fait par un réseau complet et des branchements particuliers assortis de compteurs (*tous les usages de l'eau, mêmes publics, sont comptabilisés et facturés*). L'assainissement est effectué dans l'ensemble des collectivités, hormis quelques rares systèmes autonomes, par un réseau de collecte (*de type condominial*), un traitement collectif par lagunage, les latrines ayant été

construites dans le cadre du projet. Du point de vue qualité du service et efficacité technique, les techniques mises en œuvre sont relativement simples et maîtrisables par les capacités locales. L'opération des systèmes est réalisée par les propres techniciens communautaires appuyés par une unité technique du SISAR qui est un corps petit et mobile, ayant des compétences techniques et de gestion, ainsi qu'en matière de santé publique et d'appui à l'organisation sociale.

Le modèle SISAR propose une nouvelle forme de partenariat entre les communautés et les municipalités en vue d'un développement socio-économique et humain durable. Il s'agit de la prise en charge par les associations d'usagers de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement installés dans leurs collectivités ; ces associations sont mises en réseau pour créer un service autonome. Du point de vue de la légitimité, la préoccupation a été d'associer l'ensemble des acteurs du domaine : l'Assemblée générale du SISAR regroupe ainsi des représentants des associations, des municipalités, de la compagnie des eaux de l'état et du bailleur de fonds. L'Unité de gestion agit comme trait d'union entre le Conseil d'administration et les associations locales pour tous les aspects relatifs à l'exploitation.

L'autonomie financière de l'opération constitue la clef de voûte de tout l'édifice, l'ensemble des coûts liés à l'opération et à la maintenance, ainsi qu'au fonctionnement du SISAR, étant pris en charge par les usagers au travers de la facture mensuelle (*basée sur un volume réellement consommé : 2,7 US\$ pour 10 m³ / mois d'eau potable et l'assainissement*). Les coûts énergétiques liés au pompage sont généralement à la charge des municipalités et l'amortissement des infrastructures reste sous la responsabilité de l'état. Après une phase de développement, les résultats financiers se sont stabilisés en 1997 et 1998, les recettes mensuelles (12 000 US\$) correspondant sensiblement aux dépenses opérationnelles (10 800 US\$), alors que la facturation tourne autour de 13 200 US\$ / mois. En 1999, en raison de la sécheresse, le bénéfice escompté n'a pu être obtenu, et ce en dépit de la poursuite du paiement du service par les usagers de certaines collectivités rationnées. Enfin, signe de succès, le segment de la population le plus défavorisé est aussi le plus ponctuel dans le règlement des factures, avec plus de 90% de recouvrement.

Le modèle SISAR s'est développé dans un cadre de renforcement des organisations de la société civile émergente, partie intégrante d'un processus de démocratisation et de décentralisation, avec renforcement des pouvoirs des municipalités. En terme de légalité, le processus s'inscrit dans le nouveau contexte juridico-institutionnel qui a émergé de l'adoption de la Constitution de 1988.

L'institution SISAR est devenue un lieu de négociation et de résolution de conflits, assurant un rôle de mobilisateur et de facilitateur. Le développement des capacités s'effectue, sur le plan opérationnel, par l'Unité de gestion, tant sur le plan technique que communautaire.

Les points forts et les difficultés

Le SISAR a démontré la validité du modèle en matière de recouvrement des coûts, pierre angulaire de la pérennité du service. Les usagers paient un tarif comparativement élevé en relation à leur pouvoir d'achat (*4% du salaire minimum, salaire qui n'est toutefois touché que par une minorité d'usagers, les autres revenus étant le plus souvent informels*) et au prix du service en zone urbaine (*tout au moins en ce qui concerne le tarif dit " social "*). Le succès de la mise en œuvre de ce modèle est assuré par une réelle dynamique de participation communautaire conduisant progressivement à un changement des mentalités. Le SISAR est en mesure de jouer un rôle dans la relance des activités économiques au sein des communautés, dans divers domaines tels que la pêche, l'artisanat, le petit commerce et les services de transport et de réparation. Sur le plan éducationnel et sanitaire, les résultats sont déjà probants ; les maladies endémiques (choléra) ayant disparu de la région couverte par le SISAR et les maladies d'origine hydrique étant désormais contrôlées.

Cependant, cela n'a pas été obtenu sans problèmes. L'implication du SISAR s'est inscrite dans un long et difficile processus de négociation. La difficulté majeure provient du fait que le SISAR représente une alternative au monopole de l'état sur les services d'eau et d'assainissement, générant d'une part, une résistance de type corporative des services d'état, et d'autre part, l'opposition des élites politiques traditionnelles. Une autre contrainte très importante vient du fait que l'implantation des systèmes, au début du programme

financé par la KfW, n'avait pas assez fait appel à la consultation et à la participation communautaire ; la mobilisation des communautés en faveur d'une gestion participative n'en a été que plus complexe par la suite. Enfin, une autre difficulté relève des extraordinaires dépenses pour l'entretien correctif des systèmes provoquées par l'insuffisante qualité des travaux de l'étape initiale du programme.

Perspectives d'avenir

La conquête de l'eau peut permettre l'éveil d'une conscience citoyenne et la transformer en un axe de développement. La notion de gestion partagée peut prendre toute son ampleur, le développement étant considéré comme catalyseur de l'ensemble des acteurs et des niveaux de pouvoirs, à la croisée des intérêts des usagers, des municipalités et de l'État. On songe aujourd'hui à l'extension du programme à d'autres communautés de l'état du Ceará et un projet a été déposé à cet effet. Cela permettrait d'élargir les recettes et de consolider le SISAR comme institution autonome des associations d'usagers.

Commentaires relatifs à cette présentation :

1. Qu'est-ce qui intéresserait le privé dans un tel modèle ? Ce n'est peut-être pas pour une grande entreprise, mais pour des placements de type " éthique " ; il ne s'agit pas de dons, mais de jouer un rôle reconnu pour l'image corporative, sans toutefois perdre de l'argent. Il ne s'agit pas d'une privatisation au sens traditionnel, mais une association d'usagers avec leur fédération ; la question est d'intéresser le privé à y investir.
2. Pourquoi les usagers ont-ils choisi de payer au SISAR lors des sécheresses de 1999 ? En dépit des difficultés financières, la compréhension qu'un tel système reposait sur leur participation, condition sine qua non de la pérennité du service au delà des périodes de sécheresses cycliques.
3. Quel est le rapport coûts / bénéfices pour les usagers d'avoir une organisation comme le SISAR ? Le SISAR apporte l'ensemble des soutiens en matière technique, administrative, comptable et gestionnaire pour les

besoins des associations locales chargées elles de l'exploitation quotidienne. Il assure aussi la jonction entre les collectivités isolées et l'extérieur (*organismes d'état, fournisseurs de matériel ou de services, organismes bancaires, etc*) et surtout, le lien entre les communautés elles-mêmes. Le paiement des factures constitue un fonds de mutualisation, mobilisable par chacune des associations pour l'ensemble des dépenses liées aux travaux d'investissement, d'entretien et d'exploitation. Cette mutualisation permet à chaque collectivité d'avoir accès à des ressources supérieures à ses propres ressources et de maintenir des tarifs uniformes pour tous (*péréquation*).

4. Qu'est-ce que le terme " privatisation " signifie dans le contexte du SISAR ? Il s'agit d'une privatisation dite " sociale " parce que ce sont les associations communautaires qui payent les coûts d'opération, d'entretien et de réinvestissement ; la propriété foncière appartient en majorité au SISAR et aux associations d'usagers. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que cette fédération d'associations communautaires est gérée comme une entreprise privée ; c'est donc une entreprise qui assume des tâches qui seraient traditionnellement celles de l'état, mais qui le fait à la manière du privé.
5. Le SISAR fonctionne depuis 1996, mais l'intégration à ce système de l'ensemble des segments de la société, notamment les segments spoliés du pouvoir clientéliste lié à la maîtrise de l'eau, prendra encore quelques années. Toutefois, signe incontestable de succès, ce nouveau modèle a été adopté comme politique officielle de l'État du Ceará, pour tous les investissements dans les petits centres urbains. Divers programmes de financement multilatéraux sont actuellement mobilisés suivant ce modèle.

Gestion communautaire de l'eau au Kirghizistan et en Ouzbékistan (Gabriel Régallet)

Problématique de l'eau

La vallée de Ferghana couvre un territoire d'environ 100 000 km² répartis sur trois pays : Tadjikistan, Kirghizistan et Ouzbékistan. C'est une vallée importante en terme agricole, avec 25% de la production des pays concernés. Cette vallée connaît des disparités dans la disponibilité et l'allocation de l'eau entre les divers usages ; généralement, une quantité importante est gaspillée, en plus d'être contaminée par la culture du coton. La population est d'environ 10 millions d'habitants et connaît une forte poussée démographique ; 60% de cette population n'a pas accès à de l'eau potable et 80% est dépourvue de systèmes d'assainissement. La région a connu un appauvrissement important de la population, avec une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 100%, sans compter les salaires qui ne sont pas payés ou payés avec des retards importants.

Problématique spécifique au projet

Le projet vise 5 villages en milieu rural, totalisant environ 30 000 habitants. Avant le projet, environ 10% de la population avait accès à de l'eau potable saine et le système d'assainissement était limité à des latrines rudimentaires. Les services n'avaient pas été maintenus depuis 9 ans, les ressources des états étant en chute, entraînant la perte de l'expertise humaine dans les services publics. Ajoutons à cela la réticence à payer, l'eau étant considérée traditionnellement comme gratuite.

Pourquoi faire le pari de la société civile ? La démocratie est en évolution dans ces pays et la population est bien éduquée. Il existe enfin de nombreuses ONG sur place.

Les réalisations du projet

Le projet consiste à articuler la demande et la prise en main de l'eau et de l'assainissement par les villageois, responsabilité en principe tenue par les gouvernements locaux. Ceux-ci n'ont pas la capacité financière ni technique pour assumer ce rôle.

Un ensemble de travaux techniques ont été réalisés : nouveaux forages et remise en état d'anciens forages, plusieurs kilomètres de canalisations, bornes-fontaines, et bains publics. La population y a contribué avec du travail communautaire.

Cinq comités villageois d'eau ont été créés, composés de 4 à 11 membres ; ils sont responsables de l'opération et de la maintenance des systèmes, en partenariat avec les agences publiques locales qui s'occupent de la partie technique (*réparation et construction*). La qualité du service et l'efficacité technique sont donc assurées par ce partenariat.

Cinq comités santé et hygiène ont été formés ; ils sont responsables de l'éducation des populations et doivent faciliter les changements de comportements en matière d'hygiène. Les femmes participent de manière substantielle dans les divers mécanismes de décision et de gestion. Les usagers participent à des assemblées régulières pour discuter des aspects techniques et financiers de la gestion du service ; ceci assure la légitimité des comités. Enfin, des groupes de crédit ont été créés pour les femmes afin d'améliorer leurs revenus.

Les comités villageois d'eau se sont dotés de chartes et sont enregistrés au ministère de la justice, ce qui en assure la légalité. Les ouvrages demeurent la propriété du secteur public sauf dans un village.

Les ouvrages ont été financés par une subvention du SIE (*en moyenne, 12 000 US\$ par village*) et une contribution des villageois et des gouvernements locaux de l'ordre de 10%. Le coût d'opération et de maintenance est en principe à la charge des usagers ; cependant, la mentalité de considérer l'eau comme un bien gratuit, héritée de l'époque soviétique, est un frein sérieux au paiement. Les gouvernements locaux contribuent dans 2 villages à absorber les coûts d'électricité. Le coût mensuel de l'eau est d'environ 0,10 US\$ par personne, ce qui représente environ 2% du revenu des ménages. Le taux de collecte des revenus d'eau est passé de 10% au début du projet à près de 50% un an plus tard. On envisage que ce taux passera à 70-80% avec le projet ; le comité villageois est plus visible et plus crédible, avec la transparence de sa gestion, autant d'éléments qui devraient assurer l'autonomie financière de ces comités.

Le SIE a joué un rôle central pour faciliter la résolution de conflits et l'articulation des diverses demandes sociales. Graduellement, les comités d'eau et les autres entités communautaires assumeront ce rôle, après une phase de développement des capacités qu'il ne faudra pas négliger.

Les points forts et les difficultés

Près de 25 000 usagers ont un accès régulier à de l'eau de bonne qualité ; une diminution remarquable (50%) des maladies hydriques et du taux de mortalité infantile a aussi été observée. Cinq comités villageois d'eau sont opérationnels. Le taux de collecte des revenus d'eau est passé de 10 à 50% en une année, reflétant la confiance des usagers. La collaboration entre les agences et les gouvernements locaux et les comités d'eau s'est accrue. On note enfin la place majeure (60 %) occupée par les femmes comme décideurs et agents de changement ; ici les stéréotypes de genre n'ont pas posé de difficulté.

Les principales difficultés sont associées aux facteurs suivants : le " syndrome de dépendance " et l'apathie encore bien présents dans les villages ; le paiement de l'eau qui est encore insuffisant ; la lenteur des réformes institutionnelles pour permettre l'émergence de structures de gestion communautaires privées (*ce qui est pénalisé par une charge fiscale élevée actuellement*) ; la pauvreté généralisée due à l'absence de revenus d'emploi.

Il faut aussi mentionner d'autres difficultés : l'amélioration des systèmes en place est rendue complexe par le manque de matériel et l'absence d'expertise locale. Il y a aussi une réticence à recourir à des technologies alternatives, comme les pompes manuelles, ce qui est considéré comme un retour en arrière inadmissible.

Perspectives d'avenir

Le défi majeur sera d'intégrer les comités villageois d'eau et les agences gouvernementales locales dans une entreprise communautaire de type privé pour fournir le service d'eau, cela sur un horizon de deux ans. Certains éléments majeurs d'apprentissage sont encore à développer : que ce soit la ges-

tion financière, la définition claire des rôles des intervenants, ou le passage de la société clanique à une société civile, il s'agit d'un processus à long terme qui nécessite des mesures d'accompagnement. On ne peut catapulter des modèles démocratiques venus d'ailleurs dans une société où le concept de société civile est très récent.

Commentaires relatifs à cette présentation :

1. La question de l'assainissement est aussi importante que celle de l'eau. Il faut faire l'éducation à l'hygiène, en même temps qu'on explique les liens entre l'eau et la santé. Dans ce cas-ci, les résultats sont évidents en terme de réduction de la mortalité infantile. Pour atteindre la communauté, on peut passer par les écoles (*compétitions de dessins*) pour rejoindre les familles. La composante " assainissement " de ce projet touche la construction de latrines et de bains publics.
2. Il y a de l'eau en quantité dans cette région, ce qui ne cause pas de problème.
3. D'où vient l'appellation " communautaire " ? Est-elle déjà présente dans la société ou est-elle apportée entièrement de l'extérieur ? Après 10 ans d'appauvrissement, on constate un manque de confiance dans les institutions et un retour aux valeurs claniques ; cependant, l'identité du village est forte et sert de base au règlement des problèmes communs, jetant les bases d'une société civile. Ici, le rôle des femmes est déterminant.
4. La cohésion communautaire en regard de la société clanique : un atout ou une contrainte ? Il y a des aspects positifs (*filet de sécurité*) et négatifs (*détournement du pouvoir*). Cependant, actuellement, c'est une lutte entre la société civile et les entrepreneurs contre l'État dominant ; la bataille est pour l'accès à des conditions de sécurité.

2.4 Une définition de la privatisation sociale

Suite à l'analyse des cas présentés et des discussions entre les participants à l'atelier, il a été convenu de proposer une définition de la privatisation sociale à partir d'un certain nombre de caractéristiques de cette approche.

Il s'agit d'une approche, pouvant donner lieu à plusieurs modèles d'application de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, dans les zones urbaines (*périphérie des capitales et petits centres à l'intérieur du pays*), non couvertes par les structures publiques et marquées par des situations de pauvreté.

Cette approche est caractérisée par :

- Une prise en charge du service par les usagers, leur permettant d'avoir un rapport de force favorable dans les prises de décision les concernant ;
- Une organisation de ces usagers, à la fois " associative " et " entrepreneuriale ", dotée d'une reconnaissance légale et visant la durabilité, sinon la pérennité, du service ;
- -Une collaboration contractualisée avec les pouvoirs publics (*ou le secteur privé en cas de privatisation*) qui garantisse les rôles et responsabilités de chacun ;
- Une recherche de convergence entre le public, le privé et le communautaire qui n'ignore ni la dimension conflictuelle de cette synergie, ni l'hétérogénéité qui traverse ces trois milieux ;
- Le recours, pour ce faire, à des organismes " intermédiaires " professionnalisés, dont la forme et le statut sont viables, mais qui doivent être à forte composante locale s'ils bénéficient d'un appui international ;
- Une échelle d'action en rapport avec l'objectif d'autonomie financière, reposant sur le paiement des services, à un prix compatible avec les ressources de la population, sur des financements publics, sur l'accès au crédit et aux ressources internationales ;
- Une logique de proximité, donc favorisée par les processus de décentralisation, à condition que les institutions locales s'ouvrent à cette collaboration avec les organisations de la société civile ;
- Une ouverture à la prise en charge d'autres services d'intérêt général pouvant relever de la même approche.

VERS UNE MISE 3 EN ŒUVRE DE LA PRIVATISATION SOCIALE

3.1 Les arrangements institutionnels (Maarten Blokland)

Un groupe de travail du Collaborative Council on Water and Sanitation a publié un rapport intitulé " Private Business, Public Owners ; Government Shareholdings in Water Companies ". La formule analysée est une compagnie d'eau et d'assainissement, incorporée par une loi sur les compagnies privées, mais dont les actions sont détenues en majorité par des gouvernements.

Le service public, assuré par les gouvernements municipaux et supra-municipaux a eu une expérience plutôt négative ; il n'a pas offert de services aux populations les plus pauvres et a fait l'objet d'ingérences politiques fréquentes. Ce modèle a tendance à être abandonné de plus en plus, pour aller, dans certains cas vers une privatisation totale, comme en Grande-Bretagne ; des situations intermédiaires existent aussi, avec des modèles d'affermage ou de concessions. Cependant, certains services publics sont excellents et on doit comprendre pourquoi ces modèles fonctionnent.

Dans les cas où il y a un monopole, comme c'est le cas pour le service d'eau en raison des investissements importants qui y sont requis, tout opérateur a besoin d'une forme de contrôle pour s'assurer que l'ensemble des usagers soient desservis, à un prix acceptable. Comment les usagers sont-ils représentés ? Une question à laquelle la privatisation sociale fournit une approche par laquelle la population peut être représentée dans la gestion du système d'eau. Le système anglais est difficile à exporter ailleurs et la balance des divers intérêts est difficile à mesurer. En France, les usagers sont-ils bien représentés par les élus ? Le prix de l'eau est

négocié avec le contrat et n'est pas nécessairement le prix le plus bas. En Hollande, les compagnies d'eau sont incorporées en vertu d'une loi sur les compagnies privées, même si les actions sont détenues entièrement par les gouvernements locaux ; les usagers sont représentés par les échevins et maires qui siègent sur les conseils d'administration de ces compagnies.

Les trois modèles précédents assument que l'intérêt des usagers est pris en compte, mais est-ce bien le cas ? Les influences politiques peuvent être importantes et certains intérêts sont toujours représentés mais tous ne le sont pas au même niveau. Ces modèles essaient de contourner le contrôle politique par la mise en place de conseils d'administration représentatifs de la communauté. Cependant, on ne pourra pas exclure entièrement la politique du domaine de l'eau ; l'eau est trop importante pour échapper à l'intervention du politique.

Quelles sont les meilleures approches pour que les pauvres aient leur voix dans les décisions, quelque soit le système choisi ? On ne peut pas s'attendre à ce que le secteur privé le fasse spontanément ; il doit y avoir une place prévue dans les contrats et les structures de gestion. Il faut aussi faire attention à la représentativité des usagers : cette notion nécessite une organisation à la base dans la société, dans un environnement démocratique ; la représentation de la population n'est pas nécessairement assurée le mieux par une ONG.

3.2 Le rôle du secteur public *(Djinah Michel Thomas)*

La participation du privé (*privatisation de la CAMEP*) est imposée par le gouvernement et souhaitée par les bailleurs. Il y a en effet des investissements importants à faire dans les réseaux alors que la population desservie est trop faible, le prix trop bas et l'eau en quantité insuffisante. Le modèle de privatisation choisi implique l'octroi d'un contrat de gestion au privé.

Les avantages de cette formule sont reliés à la maîtrise et à la gérance du personnel, à la facturation et à la rémunération selon la performance. Les inconvénients sont ; le bas niveau de la volonté de payer, l'absence d'une police d'eau, la nécessité d'une hausse des tarifs qui nécessitera une subvention de l'état pour les branchements sociaux.

L'impact sur les pauvres est encore imprécis ; compte tenu du niveau de participation élevé, la CAMEP entend poursuivre l'encadrement des associations de quartier et les rassembler dans une Fédération. C'est l'état qui fixera les tarifs, avec ou sans subvention. La privatisation comporte un risque politique, compte tenu de la capacité de l'état à mettre les contrôles en place. Il faudra des garde-fous pour protéger les comités d'eau : par exemple, une fédération des associations de quartiers visant des objectifs élargis et plus diversifiés (*santé*). Il faudra aussi reconfirmer la légitimité des associations auprès des communautés.

Le rôle de la CAMEP sera de : sensibiliser les autorités, mettre en œuvre la fédération, vulgariser le modèle, former et encadrer les associations, exercer un contrôle régulier et faire faire des audits externes. Tout ceci tient à la bonne volonté de la CAMEP, la privatisation étant imposée à l'État haïtien. Les associations de quartier, quant à elles, participeront à la fédération, mettront en place et géreront les infrastructures, en plus d'avoir un rôle de vulgarisation et d'animation.

Cette privatisation n'est pas sans causer certaines craintes dans la population. Il reste à assurer les acquis des pauvres qui ont été conquis de longue lutte ; la question du prix de l'eau préoccupe, en raison de la capacité limitée de payer des usagers. Comment conserver un prix modéré tout en donnant accès à un plus grand nombre ? On craint enfin que la privatisation s'étende à d'autres secteurs comme l'énergie et les transports.

3.2 Le rôle du secteur privé (*Eric Moreau et Dominique Hautbergue*)

Le rôle du privé dans des montages impliquant le communautaire dans des projets d'eau s'exerce à deux niveaux ; celui d'opérateur et celui de financier, et ce, à chacune des étapes de planification, de mise en œuvre et d'exploitation de projets d'eau et d'assainissement.

Le rôle d'opérateur d'abord. À l'étape de la planification, le privé intervient à l'échelle internationale dans les discussions entourant la formulation du contrat ; c'est à ce moment qu'il faut inclure les provisions entourant les rôles du public et du communautaire. À l'étape de la mise en œuvre, le privé peut déléguer les travaux à des entrepreneurs locaux ; à l'échelle internationale, le privé peut assister dans la recherche de

financements. Enfin, à l'étape de l'exploitation, le privé peut jouer un rôle technique et de relations avec les institutions internationales. À l'échelle locale, des entreprises peuvent fournir des services reliés à l'entretien, à la facturation ou à la fourniture d'équipements et de biens.

En tant que financier, le privé peut s'impliquer à l'étape de la planification et de la mise en œuvre par des placements dits " éthiques " ; il s'agit de dons ou de placements hors de la concession qui ont pour but de contribuer à l'amélioration de l'image. Le privé peut aussi fournir des fonds de contrepartie pour des états ou des caisses d'épargne populaires. À l'étape de l'exploitation, le privé peut fournir des garanties facilitant l'accès au crédit des banques locales pour les comités d'eau. Les deux points à explorer sont le financement de type " éthique " et les garanties auprès du système bancaire local et national.

3.4 Le rôle du secteur communautaire *(Luiz Carlos Fabbri et Gabriel Régallet)*

Comment les communautés voient-elles leur participation ? Les populations veulent de l'eau : c'est un besoin essentiel. Les communautés qui ont déjà eu de l'eau et l'ont perdue sont souvent méfiantes au départ ; celles qui n'en ont jamais eu ne peuvent apprécier tous les bénéfices associés à l'eau (*temps libre, santé, etc*) et ont peur que, une fois l'eau en place, cette eau soit déviée ou accaparée par quelqu'un d'autre.

Pour les quartiers périurbains, la conscience d'être défavorisé est claire ; elle s'exprime par des revendications en regard de l'équité sociale et de la solidarité, l'accès à l'eau et à l'assainissement étant un droit fondamental. Un certain nombre de conditions favorables semblent être en place dans de nombreux cas : une préoccupation d'ordre éthique pousse les états à prendre en compte ces besoins ; des entités communautaires émergent pour représenter les usagers ; les usagers sont prêts à participer directement aux décisions, dans un processus responsable et transparent ; des intermédiaires facilitent l'interface entre les usagers et les opérateurs ; la pérennisation de l'approche mettant en relation le communautaire, le privé et le public se concrétise sur le terrain. À l'étape de la planification, la population doit être impliquée le plus tôt possible. Il faut mobiliser la population et faire passer l'information. Il faut s'organiser rapidement et trouver les interlocuteurs valables. Les activités d'information et

d'éducation débutent au même moment. Il faut discuter des divers aspects du projet, dans des termes simples que la population va comprendre.

À l'étape de la mise en œuvre, il faut incorporer la population aux travaux ; la participation au travail volontaire renforce la sensation d'avoir fait quelque chose pour résoudre les problèmes. Il est important de faire le suivi de l'évolution des solutions aux problèmes identifiés. Enfin, il faut poser un acte de transmission des œuvres à la population ; ceci a une valeur cérémoniale et renforce le sentiment d'appartenance.

Enfin, à l'étape de l'exploitation, les communautés sont impliquées dans les comités qu'elles ont formés pour la gestion et l'opération des systèmes, incluant la collecte des redevances. Il ne faut pas oublier les activités d'information et d'éducation qui sont à maintenir en continu.

3.5 Les conditions nécessaires au succès de l'approche

Pourquoi 1,5 milliard d'humains n'ont-ils pas accès à de l'eau saine ? Comment fournir un service, avec des opérateurs privés ou publics, qui satisfasse leurs besoins tout en correspondant aux moyens des plus démunis ? Plusieurs conditions sont nécessaires au succès de ces opérations.

Selon les trois cas analysés, il semble que l'existence d'une base communautaire doive être en place d'abord ; il faut travailler en priorité pour que la population puisse prendre en main les services d'eau et d'assainissement, c'est-à-dire, régler les questions juridiques, politiques, sociales, foncières et économiques qui rendent cette opération trop précaire.

Il y a ensuite la question de la représentation des usagers, cette question se posant aussi bien dans le nord que dans le sud. L'implication des usagers doit aller jusqu'aux sommets de l'exercice de décision, mais aussi se retrouver au niveau de l'opération du service lui-même. Il faut s'assurer que la structure administrative ne soit jamais coupée de sa base communautaire et que la structure administrative de gestion ne devienne pas une administration parallèle. Il y a donc un équilibre à maintenir entre la qualité du service et les coûts, entre le rôle de la communauté et celui des secteurs public et privé.

La question d'un juste prix est incontournable, tout comme l'est celle de la viabilité économique de l'entreprise. Il n'est pas possible de récupérer les coûts des infrastructures ; cependant, l'opération du service, sa maintenance et le réinvestissement peuvent être assumés par les usagers. Par contre, cette autonomie financière implique que la collectivité prenne beaucoup de responsabilité dans la gestion active de l'eau et de l'assainissement. L'autonomie financière dépend aussi de l'équilibre entre le travail rémunéré et le travail volontaire pour la livraison du service ; la débrouillardise n'est pas une option mais une nécessité.

Il s'agit aussi d'un important investissement dans le développement des capacités des communautés en faveur d'un service essentiel. Une fois que les capacités des communautés sont développées, les conditions de partenariat avec les secteurs public et privé se modifient. Ce ne sont pas les modèles du nord qui peuvent être appliqués ; il faut au contraire faire appel au savoir-faire des communautés pour qu'elles se prennent en main et définissent de nouveaux modèles de relations avec le public et le privé.

La notion de " gestion partagée " pose problème ; on pense plutôt à une forme de partenariat dans laquelle le communautaire assure l'essentiel de la gestion mais qui se crée dans une convergence avec le secteur public qui sera toujours là et le privé qui devient de plus en plus présent. Le communautaire ne peut réaliser seul ces projets ; cependant, une fois bien organisée, la communauté peut développer de nouvelles formes de synergie avec l'un ou l'autre secteur, selon le cas. Nous disons "oui" au rôle central des communautés mais dans une combinaison viable avec les deux autres secteurs.

La notion de partenariat implique des liens entre des entités reconnues, organisées, avec des droits et des obligations ; il faut donc expliciter les rapports pour identifier les conflits possibles et trouver des solutions. La recherche de la convergence se manifeste par le support mutuel dans l'action, chacun contribuant en quelque sorte à l'atteinte du but commun.

La formule ne peut être généralisée, mais l'approche proposée est de faciliter le passage harmonieux de l'association d'usagers à une entreprise communautaire entrepreneuriale, entité reconnue juridiquement et ayant une délégation de compétence pour assurer le service public en question. Pour

y arriver, il faudra certainement mettre à niveau les compétences, soit par de la formation, soit par l'embauche de personnel déjà formé. En plus de l'expertise technique, cette entreprise devra aussi continuer à se préoccuper de l'éducation des usagers dans les domaines associés à l'eau et à l'assainissement.

De la discussion entre les participants, sept conditions sont nécessaires à la mise en oeuvre de cette nouvelle forme de partenariat :

- Un code de conduite basé sur des principes d'éthique ; il s'agit d'un facteur de succès et de pérennité pour bien cadrer les conditions du partenariat.
- Il faut que les gens veulent de l'eau et qu'il y en ait en quantité et qualité suffisante pour répondre à cette demande, avec régularité. La première condition réside donc dans la qualité du service et dans l'expertise technique des professionnels et micro-entreprises impliqués suite à une délégation de la réalisation des travaux.
- La seconde condition touche à la légitimité des comités qui représentent les usagers. Ces comités doivent garantir leur légitimité par un contrôle de la base, la transparence de la gestion et la circulation de l'information. Il faut éviter à tout prix la coupure avec la base d'usagers.
- La question de la légalité est importante ; elle est assurée par une législation nationale qui reconnaît les rôles et les fonctions du comité. Si une telle assise légale n'existe pas, on peut procéder par contrat pour faire reconnaître la fonction de représentant des usagers auprès des instances nationales.
- L'autonomie financière n'est pas un choix mais un besoin. Elle suppose la fixation d'un juste prix et le paiement par les usagers. Elle implique aussi un accès au crédit et, de manière plus générale, aux services bancaires locaux ou nationaux. La fiscalité nationale peut aussi être mobilisée, sous forme de subsides, là où les usagers ne peuvent payer les coûts du service ; dans certains cas, la fiscalité constitue un frein à la transformation d'une OSBL en société privée.
- La présence d'un médiateur professionnel extérieur est un élément important de succès. Son rôle se concentre sur le règlement des conflits et la médiation ce qui, au départ, permettra de bien définir les rôles des divers intervenants.

-
- Le développement des capacités est un point essentiel, préalable à la mise en place de tout système de partenariat. Les nouvelles formes d'ingénierie sociale doivent être développées sur place, dans les conditions particulières à chaque projet.

3.6 L'application concrète de l'approche de " privatisation sociale " (Marc Lévy)

Les caractéristiques de cette approche ont été présentées à la section 2.4. Quelques commentaires des participants ont été formulés dans le contexte de l'application concrète de la privatisation sociale.

- Il manque un préambule qui situe le territoire d'application. Doit-on se limiter au domaine périurbain ? Non, cette approche est aussi applicable aux petits centres (*pas aux points d'eau isolés*), c'est-à-dire, aux zones urbaines en devenir.
- Il s'agit de situer cette approche au niveau de la recherche de solutions à la pauvreté et c'est cela qui devrait guider la réflexion. La reconnaissance de la pauvreté, comme problème global du monde actuel, devrait amener une réorientation des organisations internationales, la modernisation du discours politique et l'émergence d'une nouvelle éthique dans les affaires.
- La sécurité des équipements fait partie intégrante de la notion de pérennité.
- Les notions de décentralisation et de gouvernance : il y a un pont à jeter entre les processus de décentralisation et l'approche proposée. Il y a une convergence forte entre ces deux approches, surtout si on prend en compte la réforme des institutions et l'ensemble des responsabilités qui incombent aux municipalités ; elles jouent un rôle important, et non seulement dans le domaine de l'eau mais aussi dans ceux de la santé, de l'énergie et de l'éducation.
- La question de l'importance d'un intermédiaire n'a pas fait l'unanimité. Il y a plusieurs formes possibles ; une ONG internationale, à condition qu'elle crée quelque chose de durable localement ; les coopératives peuvent aussi jouer ce rôle. L'important est de ne pas imposer un intervenant extérieur comme acteur principal.

-
- Il est très difficile de se dégager d'une organisation internationale qui a agi comme garantie financière ; il faut y penser dès le début et assurer une transition " douce ". La structure internationale d'assistance technique peut aussi sembler paternaliste ; il s'agit cependant de combler des besoins réels en terme de développement de capacités. Il faudra alors s'assurer du caractère temporaire de l'assistance technique dans le design du projet.

CONSTITUTION 4 D'UN FONDS COMMUNAUTAIRE INTERNATIONAL

(Robert Volders)

Les besoins sont évalués à 80 millions de US\$ pour les prochains 10 ans. Le privé des pays développés pourrait fournir 35 millions US\$, un autre 4 millions US\$ provenant du privé des pays en développement ; les banques contribuent 8 millions de US\$, sous forme de prêts et de dons, en proportion égale. Le tout pour un total de 47 millions US\$.

Les 33 millions US\$ manquants pourraient être rassemblés par les contributions suivantes : 3 millions US\$ par les banques privées, sur leurs fonds propres, avec des garanties fournies par les villes elles-mêmes ; 18 millions US\$ par les banques internationales. Il manque donc actuellement environ 12 millions US\$ pour des projets qui ne se qualifient pas pour le financement par les banques parce que les bénéfices sur les ventes d'eau ne sont pas suffisants.

Est-il possible d'organiser un fonds pour ces projets communautaires ? C'est pour cela que le SIE a créé le Fonds International Communautaire de l'Eau (*FICE*). Les fonctions du FICE sont : l'identification des institutions nationales du Fonds National Communautaire de l'Eau (*FCE*) dans les pays ciblés ; levée de fonds auprès d'organisations internationales et d'investisseurs privés ; service et assistance aux institutions nationales du FCE ; mise en réseau des institutions nationales du FCE. Le FICE est géré par une équipe de gestion qui, d'une part, voit aux montages financiers, et, d'autre part, accompagne la mise sur pied du groupe national. Le FICE comprend également un fonds d'assistance technique qui supportera l'ensemble des activités de développement des capacités .

Au niveau national, un Fonds National Communautaire de l'Eau (*FCE*) sera créé. Il aura pour fonctions : la sensibilisation et la mobilisation des communautés sur des initiatives d'eau ; l'identification des entrepreneurs potentiels pour les PME ; le financement et les arrangements contractuels avec les bailleurs de fonds, les

investisseurs et les petites entreprises en création ; la planification, la formation, le service et autre assistance de gestion pour les entrepreneurs locaux ; l'expansion et la reproduction des initiatives du FCE. Les PME choisies auront à préparer un plan d'affaires et une analyse de faisabilité ; puis, une fois financées, mettre en œuvre et effectuer le suivi du plan d'affaires.

D'où peut provenir l'argent nécessaire à la mise en œuvre d'un tel montage ? L'argent viendra à 50% de sources internationales, mais les autres 50% devront être générés par des sources locales. De tels montages existent déjà aux Philippines. Les fonds internationaux devront provenir de plusieurs sources, mélangeant les taux de prêts et les dons dans un jeu de balance de risques et de retour sur les investissements ; certaines institutions financières et des firmes privées sont maintenant intéressées à des investissements " éthiques ". L'autosuffisance financière est visée après 10 ans, avec retour des investissements par les PME ainsi créées.

Commentaires relatifs à cette présentation :

1. Il s'agit de combiner trois mécanismes : des mécanismes financiers, des garanties et des placements. Le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement est une responsabilité de plus en plus admise par la communauté internationale. Il faudra privilégier les mécanismes ayant un effet de levier ; les ressources internationales ne financeraient pas les projets mais seraient déposées en garantie auprès des banques locales ; de même, les fonds d'investissement sont conditionnés à la participation du capital national. Les dollars internationaux servent donc à mobiliser des ressources nationales.
2. Pourquoi ce ne sont pas les grandes banques qui financent les projets mais des entreprises privées ? Les projets sont trop petits pour intéresser les grandes banques qui ne s'intéressent pas aux activités de moins de 100 millions US\$: il leur faut une masse importante pour négocier avec les États. Cependant, elles peuvent contribuer à un fonds qui servira d'intermédiaire entre le demandeur et les banques nationales et internationales. Il ne manque qu'une sorte de " champion ", une banque qui ouvrira la voie pour les autres institutions financières.
3. Le mécanisme existe déjà en Haïti : un tiers des fonds provient des caisses d'épargne locales. Même si les sommes ne sont pas très importantes, elles sont là tout de même. Le problème en est de rééchelonnement de la dette : la période

de remboursement est trop courte pour les communautés. L'approche de " corbeille " où les fonds sont diversifiés permettrait de satisfaire les besoins de chaque source de fonds.

4. Quand l'assistance technique commence-t-elle ? Il peut s'écouler de deux à quatre années avant que les structures à financer soient en place : qui va financer cette longue période de préparation ? Une structure d'accompagnement supportée par le fonds d'assistance technique. Mieux vaut attendre que le projet soit mûr pour assurer le succès de l'opération.
5. Y a-t-il un parallèle à faire avec la micro-finance (*activités commerciales, retour rapide sur l'investissement, taux de prêts élevé, courte durée du remboursement*) ? Oui, mais ces caractéristiques pénalisent le schéma présenté. C'est applicable pour la partie " exploitation ", à partir d'une certaine autonomie financière. Pour le reste, il s'agit d'investissements plus lourds ; cependant, ce montage démontre qu'il y a de l'argent localement et que les pauvres ont la capacité de s'organiser de manière entrepreneuriale.

CONTRIBUTION 5 AU FORUM DE La Haye *(Maarten Blokland)*

Il y aura, au Forum de La Haye, une session de trois heures consacrée au partenariat entre le privé et le public. L'accent sera mis sur la complémentarité et la synergie des différents modèles, dans une approche constructive. La structure de la session est la suivante : une introduction qui présente les principaux thèmes ; une série de présentations, une discussion et des recommandations. Les présentations devraient représenter les trois éléments du triangle de partenariat : les opérateurs (*privés ou communautaires*), le public (*gouvernements nationaux et locaux*) et les usagers (*incluant les facilitateurs financiers et de développement des capacités*).

calendrier de préparation de cette session de La Haye

Discussions initiales	octobre-novembre 1999
Finalisation du design	novembre 1999
Invitation des conférenciers	novembre-décembre 1999
Présentations : RÉSUMÉS	décembre 1999
PRÉLIMINAIRE	janvier-février 2000
FINAL	février-mars 2000

Comment contribuer à cet atelier de La Haye ? L'opportunité d'être présent est intéressante ; il faut être constructif et fournir un contenu de qualité. Il faut d'abord choisir les thèmes à discuter ; la structure des thèmes peut prendre différentes formes :

- selon la séquence de mise en œuvre des projets : planification, mise en œuvre, opération.
- selon le type d'organisation ; associatif, entrepreneurial.
- selon le type de financement : à fonds perdus ou avec rentabilité .
- selon une approche transversale : assistance technique et financière.

Comment donner la parole aux usagers ? Les gens ne vont pas y aller spontanément. Il faudrait des associations d'usagers ou de consommateurs en provenance de plusieurs pays. Le SIE peut trouver un conférencier, mais il est très important que les usagers soient là, comme conférenciers sinon comme intervenants dans l'assistance.

De même pour le privé ; il y a plusieurs dimensions à présenter, celle des entreprises traditionnelles et celle des entreprises communautaires.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

6

(Raymond Jost)

Plusieurs événements concourent pour faire en sorte que le SIE soit présent sur la scène internationale pour présenter l'approche de privatisation sociale en termes concrets et convaincants. Un espace a été réservé à La Haye pour discuter de cette approche ; la Charte sociale de l'eau sera présentée à la Conférence ministérielle qui se tiendra en parallèle au Deuxième Forum Mondial de l'Eau ; la Vision mondiale sur l'eau a reconnu l'importance de la contribution du SIE ; le SIE détient un mandat du RIOB pour coordonner la formation du Forum international de recherche, d'échange et d'action sur l'ingénierie sociale dans le secteur de la gestion de l'eau.

Nous avons devant nous le nouvel enjeu que constitue la constitution du Fonds International Communautaire de l'Eau.

Heureusement pour toutes ces tâches, nous savons pouvoir compter sur tous les participants de l'atelier international au cours des prochains mois pour profiter au maximum du momentum actuel.

Raymond Jost remercie chaleureusement tous les participants et surtout les conférenciers qui ont préparé les documents de réflexion et les trois cas concrets. Un merci tout particulier à Marc Lévy qui a assuré tout au long la logique des débats et la rédaction de plusieurs textes de définition des concepts.

Les participants remercient unanimement le dévouement et l'engagement sans limite de Raymond Jost dans ce dossier, et ce, depuis plusieurs années. Ils remercient également l'équipe du SIE pour la qualité de l'organisation et de l'accueil.

PROGRAMME DE L'ATELIER INTERNATIONAL

LUNDI 18 octobre

Le concept et des expériences de privatisation sociale

- 8h45 Accueil
*Musée Pointe-à-Callière,
350, Place Royale, Vieux-Montréal*
- 9h00 Mot de bienvenue
M. Raymond Jost
- 9h15 La privatisation sociale
Élaboration du concept
M. Marc Lévy
- Les enjeux
M. Robert Volders
- 10h45 PAUSE
- 11h00 Présentation du 1er cas (*Haïti*)
et débat
*Mme Djinah Michel Thomas
et M. Patrick Vilaire*
- 12h30 DÉJEUNER
- 14h00 Présentation du 2^e cas (*Brésil*)
et débat
*M. Luiz Carlos Fabbri
et M. Dominique Hautbergue*
- 15h30 PAUSE
- 15h45 Présentation du 3^e cas
(*Kirghizistan et Ouzbekistan*)
et débat
M. Gabriel Régallet
- 16h45 Synthèse de la première journée
et préparation de la 2^e journée
M. Jean Burton
- 17h15 Clôture de la journée
- 20h00 DÎNER
*Restaurant Les Primeurs
295, rue Saint-Paul Est,
Vieux-Montréal
Téléphone : 861-5337*

MARDI 19 octobre

**Vers une mise en œuvre
de la privatisation sociale**

8h30 Les arrangements institutionnels
(public, privé, communautaire)
M. Maarten Blokland

9h30 Le point de vue
et le rôle du secteur public
Mme Djinah Michel Thoma

Le point de vue
et le rôle du secteur privé
M. Éric Moreau
et *M. Dominique Hautbergue*

Le point de vue
et le rôle du secteur communautaire
M. Luiz Carlos Fabbri
et *M. Gabriel Régallet*

10h00 PAUSE

10h45 Débat

12h30 DÉJEUNER

**Les conditions d'application
de la privatisation sociale**

14h00 À travers les 2 cas Haïti et Brésil,
il s'agira d'identifier et de discuter
les facteurs de succès
et d'insuffisance relatifs :

- à un code de conduite
- à un cadre juridique
- aux ressources humaines
- aux ressources techniques
- aux ressources financières

17h30 Clôture de la journée

MERCREDI 20 octobre

**la privatisation sociale :
comment concrétiser
l'approche ?**

Centre Saint-Laurent, Environnement Canada
400, D'Youville, 7e étage Téléphone : 283-7000

8h30 Les avantages comparatifs
M. Marc Lévy

9h15 Les montages financiers
Dr Robert Volders

10h30 PAUSE

10h45 Programme international
de formation
M. Raymond Jost

11h30 Contribution au Forum de La Haye
M. Maarten Blokland
et *M. Raymond Jost*

13h00 Clôture de l'atelier

ANNEXE

2

LISTE DES PARTICIPANTS

Maarten W. BLOKLAND

Head,
Department of Sanitary and
Environmental Engineering
IHE - Delft
Westvest 7
P.O. Box 3015
2601 Delft, The Netherlands
Tél. 31 (0)15 215.1782
Fax : 31 (0)15 212.2921 Email
mwb@ihe.nl

Jean BURTON

Conseiller scientifique
Centre Saint-Laurent, Conservation
de l'environnement
Environnement Canada,
Région du Québec
105, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2E7
Tél. : 514-283 9930
Fax : 514-283 1719
Email : jean.burton@ec.gc.ca

Guy CARRIER

Conseiller principal
Agence canadienne
de développement
international ACIDI
200, Promenade du Portage
Hull (Québec) Canada
K1A 0G4
Tél. : 819-997 1466
Fax : 819-953 3348
Email: guy_carrier@acdi-cida.gc.ca

Luiz Carlos FABBRI

Consultant international
BP 2411 Kigali
Tél/Fax : 250-82733
Portable : 0830 1175
Email : lfabbri@rwandatel1.rwanda1.com

Pierre-Marie GRONDIN

Secrétaire général
Programme
Solidarité Eau - PsEau
32, rue Le Peletier 75009
Paris France
Tél. : 33 (0)1 53 34 91 26
Fax: 33 (0)1 53 34 91 21
Email : pseau@gret.org

Dominique HAUTBERGUE

Directeur d'Agence
Beture - CEREC,
Agence de Besançon
6 bis, rue de Franche-Comté
25000 Besançon France
Tél. : 33 3 8152 38 38
Fax : 33 3 81 41 09 96
Email: dirbcb@mail.fc-net.fr

Raymond JOST

Secrétaire général
Secrétariat International
de l'Eau - SIE
54, rue Le Royer, Oueſt
Montréal (Québec) Canada
H2Y 1W7
Tél. : 514-849-4262
Fax : 514-849-2822
Email : info@i-s-w.org

Hugues LACROIX

Fonds de Solidarité de la FTQ
Montréal (Québec) Canada
H2Y 1W7
Tél. : 514-383-2595
Fax : 514-383 2615
Email : hlacroix@fondsfq.com

Roger LANOUE

Directeur principal Planification
stratégique et Environnement
Vice-président
Planification des affaires
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Oueſt, 5^e étage
Montréal (Québec) Canada H2Z 1A4
Tél. : 514-289 4208
Fax : 514-289 2531
Email : lanoue.roger@hydro.qc.ca

Guy LECLERC

Président-directeur général
Société Québécoise
d'assainissement des Eaux
SQA
1055, boul. René-Lévesque Est,
10^e étage
Montréal (Québec) Canada
H2L 4S5
Tél. : 514-873-7411
Fax : 514-873 7879
Email: guy.leclerc@sqac.gouv.qc.ca

Marc LÉVY

Directeur du Département
Villes et Entreprises
GRET / Paris
211-213, rue de La Fayette 75010
Paris, France
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 31 / 40 05 61 61
Fax: 33 (0)1 40 05 61 10 / 40 05 61 11
Email : levy@gret.org

Éric MOREAU

World Business Inc.
1819 H Street, N.W., Suite 600
Washington, D.C. 2006 U.S.A.
Tél.: 202- 293-0612
Fax: 202-223-8437
Email: wbi@mnsinc.com

Gabriel RÉGALLET

Secrétaire général adjoint
Secrétariat International de l'Eau SIE
54, rue Le Royer Oueſt
Montréal (Québec) Canada
H2Y 1W7
Tél. : 514-849 4262
Fax : 514-849 2822
Email : info@i-s-w.org

Djinah MICHEL THOMAS

Secrétaire général
CAMEP
104, rue des Casernes, B.P. 1012
Port-au-Prince Haïti.
Tél. : 509-2 23-4662
Tél./fax : 509 2 22 5382
Fax : 509-2 22 6579

Patrick VILAIRE

Responsable technique
GRET / Haïti
PO Box 374
Port-au-Prince, Haïti W1
Tél.: 509-246 24 83

Robert VOLDERS

Secrétaire trésorier
Secrétariat International de l'Eau SIE
Président INTEREL
1010, rue de la Gauchetière Oueſt, suite
370
Montréal (Québec) Canada H3B 2N2
Tél. : 514-954 1596
Fax : 514-397 0170